

Structures	Remarques	Modifications apportées au rapport
Agence de l'Eau Loire Bretagne - Pascal Billaut	Modèle correctement calé	-
Conseil Départemental Loir-et-Cher - Jacques Launay	Erreur de numérotation dans les piézomètres et d'affectation à la bonne nappe p21 et 22 du rapport	Reprise du rapport en conséquence
DREAL Pays-de-la-Loire - Laurent Rimbault	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calage globalement correct</li> <li>• Vigilance à avoir pour l'Aigre et la Conie compte tenu des fortes interactions nappe / rivière</li> <li>• Sur-évaporation des plans d'eau importante → Travail important à entreprendre sur le territoire pour se saisir de la problématique</li> </ul>	-
DDT Eure-et-Loire - Isabelle Grytten	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effort de vulgarisation à faire sur le rapport</li> <li>• Absence d'analyse critique des résultats de calage</li> <li>• Modèle reproduisant correctement le fonctionnement du bassin sur la partie amont</li> </ul>	<p>Le rapport sera repris afin de faciliter la lecture et la compréhension du document.</p> <p>L'analyse critique des résultats de calage a bien été faite et intégrée dans le rapport.</p>
Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire - Alexandre Chaigneau	Introduire une donnée d'ETP plus locale	<p>La sensibilité du paramètre ETP a déjà été testée dans le rapport précédent. Il n'est pas prévu à ce stade de reprendre le calcul de la sur-évaporation des plans d'eau et d'intégrer au modèle une nouvelle chronique d'ETP (→ report de délai pour la livraison de l'étude).</p> <p>D'autre part, il est important de souligner que le calage du modèle prend implicitement en compte les disparités climatiques entre les secteurs. En effet, nous basons notre calage sur des chroniques de débits mesurées. Ainsi les paramètres superficiels sont nécessairement « adaptés » afin de reproduire correctement les écoulements.</p>
	Explication sur les difficultés de calage observée pour l'année 2000 (et non 2001 comme indiqué dans le mail)	<p>Les écarts de calage obtenus en 2000 pour certaines unités s'expliquent par des difficultés à faire converger le modèle de nappes « rapidement ». Ainsi, le niveau de nappe simulé est plus haut que la réalité (jusqu'à qu'il se stabilise) et participe à l'alimentation des cours d'eau. Les débits simulés sont donc plus élevés que ceux mesurés.</p>

Structures	Remarques	Modifications apportées au rapport
	Interrogation sur la fiabilité du calage en particulier sur l'Aigre et la Conie	<p>Plusieurs éléments de réponses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui un critère de Nash de 80% traduit une bonne reproduction des chroniques. Compte tenu des données d'entrée, des hypothèses faites ainsi que des limites du modèle, un Nash de 80% signifie que le calage du modèle est satisfaisant.</li> <li>• Les difficultés observées sur l'Aigre et la Conie sont justifiées compte tenu du fonctionnement « atypique » de ces sous bassins versants. Si la qualité du calage ne vaut pas celle des autres bassins, le fonctionnement est suffisamment bien approché pour obtenir des volumes prélevables cohérents.</li> <li>• Une ultime optimisation du calage a tout de même été réalisée afin de réduire les écarts. Le rapport de calage a été repris en conséquence.</li> </ul>
	Tendance du modèle à surestimer le module et sous-estimé le QMNA5 → réduction des volumes prélevables en étiage	Non au contraire. En effet, en période estivale, le volume prélevable est la différence entre les chroniques de débits désinfluencées et le débit « plancher » (que l'on peut prendre en première approche égal au QMNA5). Ainsi, en sous-estimant le QMNA5, on « abaisse » la limite en-dessous de laquelle on ne peut pas prélever sans impacter le milieu. Les volumes prélevables obtenus sont donc plus importants.
	Préciser le pourcentage d'erreur de la modélisation	<p>Le pourcentage d'erreur de la modélisation est déjà précisé avec le critère de Nash, et les écarts quantifiés sur le QMNA5 et le module.</p> <p>En revanche, nous pouvons préciser pour les volumes prélevables obtenus, la marge de manœuvre possible à savoir : Volumes prélevables +/- x m<sup>3</sup>.</p>